COMMUNE DE
VESANCY
01170

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VESANCY

Du 25/11/2025
(Convocation 17/11/2025)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 novembre 2025, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MUGNIER, Maire.

Présents : M. Bernard MUGNIER (Maire), Mme Françoise FONTAINE (1er adjointe), M. Gilles BILLION, (2ème adjoint)
M. Arnaud MAILLARD, Mme Ghislaine SEILER, M. Damien GRENIER, Mme Françoise CONSANI, MM. Mark BÜTTNER, conseillers municipaux

Excusés et représentés :
Conseillers municipaux :
M. Adrien ORIEZ, représenté par Mme Gislaine SEILER
M. Eric DUCRET, représenté par Bernard MUGNIER

Absent : M. Philippe HOULLEMARE, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Mme Françoise FONTAINE

*****

Début de séance : 20h16

- **Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 1er octobre 2025.**

- **Le Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour qui n'était pas dans la convocation :**
  SOCIAL au point 5 –
  - **Participation de la commune au Noël des résidents des Ehpad**

URBANISME : Rapporteurs Messieurs Arnaud MAILLARD et Bernard MUGNIER

1. PRESENTATION /DEBAT DU PADD

Afin que l'ensemble des communes puissent débattre sur la même version du PADD, à savoir celle annexée, les éventuelles remarques/amendements/demandes de modification sur le projet sont à formuler lors des débats des conseils municipaux et en conseil communautaire.

Celles-ci pourront être prises en compte lors de la réflexion sur le second débat du PADD, qui interviendra après les élections municipales de mars 2026.
Cette même version du PADD sera donc débattue lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2025.

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud MAILLARD,
Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Après avoir pris connaissance des contraintes règlementaires, les orientations générales de ce document :

- Ne sont pas remises en cause par les membres du conseil municipal.

<u>Un débat a lieu sur</u> :

- La distribution de l'eau entre les communes
- Les panneaux thermiques sur les nouvelles constructions
- Prolongation de la 2x2 voies entre St Genis et Divonne les Bains
- L'utilisation de la voie ferrée
- Les transports en commun dans les villages en bordure des axes principaux, le trafic scolaire et pendulaire

Les autres éléments du PADD n'appellent pas de remarques supplémentaires des élus.

Conformément au code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD relatif au projet du PLUiH

2. <u>DOSSIERS EN COURS</u>

N° de dossier	Adresse du projet	Description	Etat
DP00143625B0019	2 impasse de la chapelle	Réfection toiture	***ACCORD***
DP00143625B0020	79 Route de la chapelle	Réfection toiture	***ACCORD***
DP00143625B0021	280 route de Bottenay	Clôture	***ACCORD***
DP00143625B0022	31 route de la Combette	Pose de 2 panneaux photovoltaïques	***En cours d'instruction***
DP00143625B0023	295 chemin de Pré richard	Division en vue de construire	***En cours d'instruction***

- <u>Permis de Construire (PC) :</u>

N° de dossier	Adresse du projet	Description	Etat
PC 00143625B002	225 route du creux	Aménagement et extension d'une maison	***ACCORD***
PC 00143625B003	Route du château	Création d'une zone de stationnement privée avec abris pour voiture	***En cours d'instruction***

FORET/BOIS - Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER

3. PROGRAMME DES COUPES 2026

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à connaissance des collectivités propriétaires, les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette (c'est-à-dire des coupes réglées – prévues au programme de l'aménagement en vigueur – ainsi que des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers).

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2026

Forêt de : VESANCY

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
60_a	IRR	49	2,5	2024	2026			☑				
59_a	IRR	407	10,2	2024	2027	À grouper avec la réouverture de l'alpage.						
34_a	IRR	204	6	2026	2026	Surface réellement exploitable.		☑				
6	AS	387	12,9	2026	2026	Dépérissement des épicéas.		☑				
7	AS	321	10,7	2026	2026	Dépérissement des épicéas.		☑				
35	IRR	230	10	2026	2026			☑				
19	IRR	370	10,3	2024	2026			☑				
18	IRR	481	12	2024	2026			☑				

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération
(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **AUTORISE** l'état d'assiette pour les coupes 2026 présenté ci-dessus

- **AUTORISE** le mode de commercialisation proposé (vente sur pied avec mise en concurrence)
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

SCOLAIRE - Rapporteur Madame Françoise FONTAINE

4. POINT SUR LE CONSEIL D'ECOLE

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 10 novembre 2025.
Le compte-rendu du conseil d'école sera envoyé dès que celui-ci aura été rédigé et reçu.
Juste une précision, pour la rentrée scolaire 2026, un effectif d'environ 68 élèves est prévu. Effectif qui peut varier durant le courant de l'année.

SOCIAL - Rapporteur Madame Françoise FONTAINE

5. PARTICIPATION AU NOËL DES RESIDENTS DES EHPAD

L'an dernier, le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 30 € (somme proposée par l'établissement) pour les colis de Noël des personnes résidentes en EHPAD à Gex et Divonne.
Cette année encore, le Centre Hospitalier du Pays de Gex nous sollicite pour participer financièrement aux colis personnalisés préparés par leurs soins. Pour cela, il a transmis à la Commune la liste des personnes de Vesancy vivant au centre hospitalier de Gex. Deux personnes y résident.
Même cas de figure pour les résidents de l'EHPAD de Divonne-les-Bains pour une résidente.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **AUTORISE** la commune à participer financièrement à hauteur de 30 € / personne à la confection des colis de Noël aux résidents du centre hospitalier de Gex et de Divonne.

DIVERS

a) Logement au-dessus de l'école :
Un appel à candidature sera fait en février

b) Goûter des Ainés :
Il aura lieu le samedi 6 décembre dès 15h à la salle Balthazar.
La préparation de la salle Balthazar et des colis aura lieu le jeudi matin 4 décembre dès 9h pour les membres du CCAS ou toute autre personne qui voudrait y participer.

32 colis duo pour un montant de 60,86€ par colis et 26 colis solo pour un montant de 52€ par colis, soit un total de 3 299,52 seront confectionnés.
Les commandes pour le goûter ont été passées.
41 personnes ont répondu présentes pour la participation au goûter.
Personnes présentes le jeudi 4/12 pour la préparation des colis et mise en place :
Mmes Seiler, Consani, Meignin, Mugnier, Fontaine
Personnes présentes pour le gouter du samedi 6/12 :
Mmes Meignin, Consani, Buttner, Fontaine
MM. Ducret, Maillard

c) Accueil de stagiaires :

- La mairie accueille actuellement une stagiaire, Auréla MZIU qui est scolarisée en seconde à la MFR (maison familiale rurale) à Annecy.
  Elle sera présente 2 semaines (jusqu'au 7 décembre) affectée au service périscolaire et au service administratif.

- Du 23 février au 15 mars 2026, Anna Grenier en 1ère pro SAPAT (service aux personnes et aux territoires) rejoindra l'équipe administrative avec pour mission d'accueillir le public, d'effectuer l'archivage ainsi que divers travaux administratifs.

d) Organisation vœux du Maire :
La cérémonie aura lieu le samedi 3 janvier à 19h00 dans la salle Laforest.

La séance est levée à 22h17

La Secrétaire de séance
Françoise FONTAINE

Le Président de séance et Maire
Bernard MUGNIER